



GRAND PRIX DE SEIGNOSSE 2021

Du 02 AU 04 JUILLET 2021

GOLF DE SEIGNOSSE

www.asgolfseignosse.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.
Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux.*

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs français ou étrangers, répondant aux exigences des règles du statut d'amateur, licenciés auprès de la Fédération Française de Golf et s'être acquittés du « droit de jeu fédéral » de 35€ ou être licenciés d'une fédération étrangère reconnue. Tous les joueurs licenciés en France devront présenter le Certificat Médical de non-contre-indication à la pratique du golf ou si le joueur a fourni un certificat médical en 2019 ou 2020, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS. Pour les joueurs étrangers non licenciés en France, le certificat médical devra être fourni lors de l'inscription.
Épreuve non-fumeur : voir Vadémécum § 1.2-2 (I-5).

II - FORME DE JEU

Simple Stroke-Play / 54 trous / 18 trous par jour / Cut après 36 trous / Classement en brut sur l'addition des 3 tours.

Le Cut retiendra 70 joueurs et ex-æquo et 15 joueuses et ex-æquo. Les joueurs sont répartis en 2 séries :

- 1 série Messieurs : (Catégorie « NOUVEAU ») comprenant **120** joueurs au maximum d'index \leq à 9.0.
- 1 série Dames : (Catégorie « NOUVEAU ») comprenant 36 joueuses au minimum d'index \leq à 12,0

Limitation du champ :

Si le champ des joueurs est trop important, Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs et joueuses de nationalité étrangère classés dans les **2500** premiers du WAGR pour les messieurs et **2500** premières du WWAGR pour les dames,

Dans tous les cas il sera réservé 10% du champ de joueurs aux licences Or U16 qui ne rentrent pas via leur place au Mérite National Amateur ou par leur index soit 12 messieurs et 4 dames. Les places seront attribuées en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Un joueur U16, titulaire de la licence Or n'a pas l'obligation d'avoir l'index requis pour intégrer le quota des 10% , puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur à la clôture des inscriptions, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de dames indiqué ci-dessus.

Wild-cards : la Ligue Nouvelle-Aquitaine dispose de 14 Wild-Cards comprises dans le nombre total de 156 joueurs pour des joueurs et joueuses ne répondant pas aux critères ci-dessus. La Ligue pourra céder tout ou partie de ces WC au Club organisateur. Quel que soit le nombre de Wild-card, le nombre de participants sera dans tous les cas limités à 156.

L'ordre du mérite et l'index pris en compte sont ceux de la date de clôture des inscriptions le lundi 21 juin 2021 minuit. Les joueurs non licenciés en France devront fournir une attestation d'index pour la même date.

La liste des inscrits et d'attente seront consultables sur le site de l'association du golf au plus tard le mercredi 23 juin 2021 dans l'après-midi.

Les départs :

- Pour le 1er tour l'ordre de départ devraient se faire en respectant dans la liste des inscrits l'ordre du Mérite National Amateur puis des index selon le Vadémécum § 1.2.1-4 / 7.
- Pour le 2e tour l'ordre des départs se fera en divisant en 2 le champ de joueurs et en permutant chaque moitié tout en gardant les mêmes groupes.
- Après le Cut (3^{ème} et dernier tour) les départs se feront dans l'ordre inverse des résultats.

Classement : En cas d'égalité pour la première place pour chaque série, à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off trou par trou.

NB : En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, le classement deviendra définitif à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (par exemple : déclarer des co-vainqueurs).

III - JEU LENT

La procédure de jeu lent édicté par le Comité des Règles de la FFGolf s'applique (§ 1.2.2-3 et 1.2.2-4 du Vadémécum et particulièrement le « **Prêt ? Jouez !** »)

IV - ENGAGEMENTS

Inscriptions avant le lundi 21 juin 2021 à minuit via le site de l'association sportive du golf de Seignosse. Aucun engagement par téléphone, ne sera pris en considération.

La journée d'entraînement gratuite est prévue la veille du premier tour, soit le jeudi 01Juillet 2021 sur réservation des départs au golf.

Les inscriptions ne sont recevables que dans la mesure où elles mentionnent les : nom, prénom, adresse, n° de licence, n° de téléphone et incluent les droits d'inscriptions fixés comme suit :

- Adultes 100 €
- Adultes Membres AS Seignosse 50 euros
- Jeunes licenciés FFGolf de 19 à 25 ans (nés entre 1996 et 2002) 50 €
- Jeunes licenciés FFGolf de 18 ans et moins (nés en 2003 ou après) 40 €

Tout joueur déclarant forfait après le 21 JUIN 2021 à minuit reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

V - TENUE

Une tenue vestimentaire correcte est exigée durant l'épreuve. A ce titre les blue-jeans, les tees shirts, les débardeurs, les shorts pour les hommes, les baggys sont interdits. Il est de même demandé une tenue correcte pour la remise des prix.

VIII - COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs à ceux prévus. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.

IX- TABLEAU OFFICIEL

Les joueurs devront prendre connaissance de toutes les informations et/ou modifications éventuelles sur le règlement et le déroulement de l'épreuve au tableau officiel. Seules les informations figurant sur ce tableau sont à prendre en compte.